

Diemeringen Frankreich

[Sorcellerie à Diemeringen](#)

Zauberei in Diemeringen

Diemeringen ist eine französische Gemeinde im Département Bas-Rhin in der Region Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

<http://recherches.eu/2015/10/sorcellerie-a-diemeringen/>

1. « Den 29. dito [April 1671] hatt sich Hanß Martin Müller der junge Schneider von hier, weyland Anstett Müllers deß Ohlmanns, und Amüleyen gewesen lediger Sohn von 26 Jahren, allhier in dem Schloß in seinem Gefängnis also erhencket, daß er mit gebogenen Knien auff der Erde gestanden ; nachdem Er vorhero in erschrocklicher Sodomia und Zauberey ergriffen und befunden worden. Wurde den 2. Maÿ samt einer geÿßen und jungen Pferd bey'm Hochgericht verbrandt. » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Diemeringen, BMS, 1665-1715, 3E94/2, p. 97/220
2. « Den 20. Xbris [1671] ist Nickel Frantz, sonsten der Küh-Nickel genannt, undt sein Ehweib Jenetta, undt Ihrer beyder Sohn, Nickel Frantz der Jüngere, umb verübter schrocklicher Zauberey, ertödung, undt Verderbung Menschen und Viehes, worunter Sie dreÿ Ihrer eignen Enkelin, undt Hänrich Häneln zwei Kinder umbgebracht, undt Hanß Jacob Dormeyer allhier, Lumpen, beinlein, Haar undt Glaß in den backen gezaubert, auch der Sohn der Sodomitereÿ ergeben gewesen, auff erhaltene große gnade, mitt dem Schwerd vom Leben zum Todt gerichtet, undt die Körper zu Aschen verbrennet worden. » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Diemeringen, BMS, 1665-1715, 3E94/2, p. 98/220
3. « Dießer Niclas Frantz von Dimringen sonsten nur der Kühnickel genandt ist im Jahr 1672 [sic] alß ein Hexenmeister sampt seinem Weib, alß einer Hexin offentlich zu gedachten Dimringen hingericht, undt ihre Körper zu Aschen erbrandt worde, welches Ich selbst angesehen undt den Kühnickel nebenst Hl Keufflin Pfarrer zu Dimringen zum gericht und Scheiterhaufe hab helfen begleiten. J. H. Winsheimer » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Bouquenom, BM, 1596-1667, 3E434/37, p. 145/154
4. « Den 23. Decembris [1672] ist Margaretha, Hanß Martin Lamperts des Zimmermanns allhir gewesenenes Ehweib, in Ihrem gefängniß, in welchem sie angeklagter Zaubereÿ , undt begangenen, bey nahe zwanzig Ehebrüchen halben eingeseßen, Todt gefunden, undt folgenden 24. zum Hochgericht auff einer schlaiffen gefürt, undt unter dasselbe durch den scharffrichter vergraben worden. » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Diemeringen, BMS, 1665-1715, 3E94/2, p. 98/220
5. « Den 21. Junÿ [1673] ist Ohlig Amaley, weiland Anstett Müllers Witlib, Item Thiebold Matt der Steinmetz undt sein weib Anna Maria, Item Margreth, Lipß Adolffens Ehweib von Diemeringen ; undt Ursula, Peter Küblers deß Försters, Item Christina, Diebold Gößen deß schäffers weib, deßgleichen Diebold Marzell weylands lediger Knab, alle als Zauberer, dißer letztere zugleich ein Sodomit der Bestialität halben, undt mit Ihnen drey stükle Pferd, verbrannt, nachdem Ihnen Vorher durchs schwerd das Haupt abgeschlagen worden. » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Diemeringen, BMS, 1665-1715, 3E94/2, pp. 98-99/220
6. « Den 16. Octobris [1673] ist Ottilia Enßmingerin witlib, sonsten vulgo Gerber-Ottel, Elßbeth, Niklaß Hänel deß Unter Portners Frau, beide von hier ; Item von Dehlingen, Hanß Köppls, deß Würths weib, namens Wallpurg, deßgleichen Louÿs Jenins frau, Gertrud, auch Ulrich Kieffers weib, Appollonia und Anstett Hemmerts Frau Margretha, der Zaubereÿ halben, mit dem schwerd gerichtet undt die Körper bey'm Galgen verbrennt worden. » — Archives numérisées du Bas-Rhin, Diemeringen, BMS, 1665-1715, 3E94/2, p. 99/220

[Sorcellerie à Diemeringen](#)

12 octobre 2015 par [Frédéric Specht](#) · [3 Commentaires](#)

Nous sommes le 29 avril 1671, un gardien court dans les couloirs du château pour annoncer la nouvelle : le prisonnier s'est pendu dans sa cellule. Martin Müller, 26 ans. À quel châtiment cherchait-il à se soustraire ? De quel crime l'accusait-on ? « Sodomie et

sorcellerie »¹, deux mots qui condamnent le jeune homme. Le premier désignait à l'époque, au-delà de son acception moderne, toute pratique sexuelle jugée déviante, n'ayant pas la procréation pour finalité et de ce fait assurément diabolique. Le second représentait un concept plus abstrait utilisé à l'encontre pour qualifier des « événements » aussi variés qu'un empoisonnement avéré, la mort suspecte d'une vache ou encore un fruit soudainement flétri. Martin était très certainement innocent mais il se savait condamné. Sa peine ? le bûcher. Ce ne sont pas les flammes qu'il craignait ou du moins ne devaient-elles pas être la motivation première de son geste désespéré. Qui dit sorcellerie dit torture et c'est probablement à cela, à une séance supplémentaire, qu'il chercha à échapper. Son décès ne devait cependant pas entraver la bonne marche de la justice, aussi son corps fut-il brûlé au pied du gibet et une chèvre ainsi qu'un jeune cheval, peut-être ses compagnons de débauche, furent jetés dans le brasier. La mort de Martin marque le début d'une série de procès en sorcellerie qui secoueront la seigneurie de Diemeringen jusqu'en 1673.

Le 20 décembre 1671 ce sont mes ancêtres qu'on exécute : [Nickel Frantz](#), sa femme [Johanetta](#) ainsi qu'un de leur fils également prénommé [Nickel](#), âgé de 22 ans. Le chef d'accusation est le même : sorcellerie pour les trois plus sodomie pour le fils^{2,3}. L'acte rentre cette fois dans le détail et énumère les faits qui leur sont reprochés : mise à mort d'animaux, assassinats, parmi lesquels trois membres de leur famille et deux enfants de Heinrich Hänel, un habitant du village ; plus étrange, l'accusation portée par Jacob Dormeyer, un autre villageois : selon lui, les trois auraient usé de sorcellerie pour faire pénétrer des chiffons, des osselets, des cheveux et du verre dans ses joues. La sentence, attendue : le bûcher. La cour se montre cependant clément et leur accorde d'être décapités avant d'être jetés aux flammes. En cette fin de XVII^e siècle les condamnés ne sont plus brûlés vifs, la mode — si j'ose dire — est passée. Il se peut également que cette grâce soit simplement le résultat d'un « marché » passé entre bourreau et suppliciés : une mort rapide en échange d'aveux complets. Comment en arrive-t-on à condamner simultanément trois personnes d'une même famille ? Pourquoi ses autres membres n'ont-ils pas été inquiétés ? Comment les soupçons se sont-ils portés sur eux, comment l'accusation s'est-elle montée ?

L'étude de la famille ne révèle rien qui sorte de l'ordinaire. Nickel et son épouse sont parfaitement intégrés à la vie locale, en témoignent les parrains choisis pour leurs enfants : un échevin, le fils du pasteur, le tisserand etc. Les enfants de Heinrich Hänel ne sont pas nommés mais deux de ses fils nouveau-nés décèdent subitement en 1668 et 1669, Nickel junior étant le parrain du dernier. Il existait des liens entre les familles, rien d'étonnant dans un village, et c'est probablement cette proximité qui est à l'origine des premiers soupçons. Nickel senior est vacher comme l'indique son surnom « *Kühnickel* » et passe donc le plus clair de son temps seul dans les pâturages, au contact de la nature. Peut-être possède-t-il de ce fait une certaine connaissance des plantes médicinales ou réputées magiques, peut-être l'a-t-on déjà appelé au chevet d'un malade, peut-être ses remèdes n'ont-ils pas toujours eu l'effet escompté et peut-être ont-ils même parfois donné l'impression d'aggraver le mal. De guérisseur à sorcier il n'y a qu'un pas que des paysans superstitieux n'ont pas dû hésiter longtemps à franchir. Au sein du village la rumeur se répand, s'amplifie, se déforme. On parle dans le dos du *Kühnickel*, on accuse à mots couverts. En y repensant, sa femme aussi n'est pas toute nette ; et puis son fils, 22 ans et toujours pas marié, peut-être les aime-t-il un peu trop ses vaches... La rumeur, devenue publique, finit par arriver aux oreilles des autorités. La machine infernale est lancée.

[Kunigunda](#), la fille de Nickel, mon aïeule, est mariée depuis 1666 et n'habite au moment du procès plus à Diemeringen mais dans le village de Berg, voisin de seulement quelques kilomètres mais appartenant au comté de Sarrewerden et non pas à la seigneurie de Diemeringen. Peut-être est-ce pour cette raison qu'elle n'a pas été inquiétée. Elle n'a en tout cas pas pu prendre la défense de ses parents et de son frère, un tel acte aurait automatiquement

fait peser sur elle des soupçons de sorcellerie. Le procès, puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, n'est qu'une formalité, les aveux ayant déjà été obtenus auparavant, après l'administration de la question. Nickel, Johanetta et leur fils sont reconnus coupables. L'exécution a ensuite lieu rapidement. Les condamnés sont menés du château à la place du *Hochgericht* — tribunal compétent en matière de sorcellerie — sur laquelle se trouve la potence. En ce 20 décembre 1671, on a dressé trois bûchers. Malgré le froid la foule doit être nombreuse ; père, mère et fils, c'est peu courant ! Espérons que Kunigunda n'ait pas eu à assister à cet effroyable spectacle. Le juge s'avance, donne lecture de la sentence, le pasteur fait son office puis le bourreau s'acquitte du sien. L'épée s'abat trois fois, trois têtes roulent sur le sol. Enfin, les corps des malheureux sont jetés aux flammes qui les consumeront entièrement.

Le 23 décembre 1672 c'est cette fois une femme accusée d'une vingtaine d'adultères ainsi que de sorcellerie, sans plus de précisions, qui est retrouvée morte dans sa cellule⁴. Il ne s'agit à priori pas d'un suicide, le décès pourrait donc être dû aux tortures et mauvais traitements lui ayant été infligés. Son cadavre est traîné jusqu'au gibet puis enterré sous celui-ci par le bourreau. Le 26 juin 1673 ce ne sont pas moins de sept personnes parmi lesquelles Amelia, la mère de Martin la première victime des procès, qui sont décapitées avant d'être jetées aux flammes⁵. Le 16 octobre 1673, six nouveaux condamnés subissent le même sort⁶. Cette dernière exécution marque la fin des procès en sorcellerie de Diemeringen. Ceux-ci auront coûté la vie à dix-huit personnes, cinq hommes, treize femmes, en un peu plus de deux ans et cessent aussi subitement qu'ils avaient débuté, sans que l'on trouve une explication à cette poussée de fièvre soudaine. Quelques mois plus tard, en mars 1674, Diemeringen sera pris par les troupes de Turenne engagées dans la guerre de Hollande. Celles-ci raseront le château en 1677, faisant ainsi disparaître l'un des témoins de la folie meurtrière qui s'était emparée de la seigneurie quelques années plus tôt.

Bouxwiller est au XVII^e siècle la capitale des comtes de Hanau-Lichtenberg et c'est à ce titre qu'une cour de haute justice y siège. Il existe également une basse et une moyenne justice dont les compétences ne sont pas forcément moindres mais seule la haute justice est en mesure de prononcer la peine capitale. Les registres de la paroisse protestante gardent de 1614 à 1633 la liste des condamnés à mort¹, introduite ainsi : « *Schadhafte Personen und arme Sünder, wo durchs Peinlich Halßgericht zum Tod verurtheilt, und durch den Nachrichter zu Buchßweiler, abgethan worden* » soit : « Personnes affligées et pauvres pêcheurs ayant été condamnés à mort par la cour criminelle et exécutés par le bourreau à Bouxwiller ». L'allemand a ceci d'intéressant qu'il permet d'exprimer des idées fortes en un seul mot, ici « *Halßgericht* » que j'ai traduit par « cour criminelle » mais qui signifie littéralement « tribunal du cou », faisant référence aux méthodes d'exécution alors en usage à l'époque.

En dix-neuf ans, cinquante-sept personnes seront condamnées à mort à Bouxwiller.